



Dossier de presse

JEUDI 27 OCTOBRE 2022

FLAMBÉE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ : L'AGRICULTURE DRÔMOISE POURRA-T-ELLE ÊTRE IRRIGUÉE EN 2023 ?

drome.chambres-agriculture.fr





Dossier de presse

JEUDI 27 OCTOBRE 2022

Sommaire

À PROPOS.....	3
LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	4
FLAMBÉE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ : QUEL IMPACT POUR LE SID ?	6
L'IRRIGATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME	9





À PROPOS DU SID

Le Syndicat d'irrigation drômois est un syndicat intercommunal créé en 2013 qui exploite en régie les réseaux d'irrigation collectifs sur 126 communes de la Drôme et l'Isère.

A ce jour le SID gère :

- 115 stations de pompage d'eau
- 106 Km de canaux d'irrigation
- 2 centrales de production hydroélectrique
- 1 barrage sur la rivière Bourne (hauteur 12 m)
- 1 réserve de 700 000 m³
- 2000 Km de réseaux de distribution sous pression

Il est également en charge de grands projets visant à réduire les prélèvements dans des ressources dites fragiles. Il a ainsi réalisé le chantier d'alimentation du territoire d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône, en substitution de 1,5 à 2 M de m³ prélevés dans la Drôme, qui a été mis en service début juillet 2022. Il est également pressenti pour réaliser l'adducteur nord du projet Hauts de Provence Rhodanienne.



À PROPOS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME

L'agriculture est un secteur économique majeur de la vie drômoise qui génère un chiffre d'affaires de 790 M€ et plusieurs milliers d'emplois (exploitants et salariés), plaçant ainsi la Drôme 1er département agricole de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A ce titre, la Chambre d'agriculture de la Drôme s'inscrit dans une stratégie globale de développement économique du territoire et d'accompagnement des agriculteurs, des collectivités et des acteurs du territoire en phase avec les attentes sociétales.





LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Monsieur le Ministre,

Le Président de la République l'a récemment martelé lors d'un déplacement dans le Loiret : « la souveraineté agricole et alimentaire » est « la mère des batailles » dans un contexte de crises climatique et énergétique, en appelant également nos compatriotes à acheter français et consommer local.

C'est cette souveraineté agricole et alimentaire qui est menacée aujourd'hui dans notre département avec l'explosion du prix de l'électricité qui attend la structure d'irrigation collective qu'est le Syndicat Intercommunal d'Irrigation Drômois (SID).

Pour fournir de l'eau aux agriculteurs drômois, ses besoins en énergie pour faire fonctionner stations de pompage et réseaux sous pression sont de l'ordre de 67 GWh / an et cette consommation a lieu à 95% hors période hivernale.

Une facture de 30 millions d'euros, voici ce qui attend le SID en 2023, alors qu'il a déjà dû absorber une facture de 7,5M€ en 2022 (contre 2,5 M€ en 2020 et 2 M€ en 2021), répercutée sur ses 2.500 clients professionnels répartis sur 126 communes de la Drôme.

Le prix du m³ d'eau, qui était de 0,085 € en 2020 est passé à 0,12 € en 2022 et devrait être porté à 0,60 € pour faire face à la hausse annoncée.

Pour un exploitant agricole, le coût moyen de l'irrigation d'un hectare passera de 700 € à plus de 2.400 €, ce qui détruira les exploitations.

Le SID est un syndicat intercommunal qui gère une régie d'exploitation : il n'est considéré ni totalement comme une collectivité ni totalement comme une entreprise.

Inéligible aux aides du plan de résilience, le SID a fait face seul, grâce aux efforts des exploitants agricoles et à sa bonne santé financière, au surcoût 2022.

L'effort demandé pour 2023 ne sera purement et simplement pas soutenable pour les exploitations agricoles : c'est la fin de l'agriculture dans le département de la Drôme et du consommateur local.

D'autres structures d'irrigation collective dans des départements voisins sont dans la même situation que le SID. C'est un pan complet de l'agriculture qui risque de s'effondrer si rien n'est fait pour enrayer la flambée du prix de l'électricité.

Nous en appelons à vous pour porter ce message au plus haut de l'Etat.

Le Président du SID

Bernard VALLON

Le Président,

Bernard VALLON
SYNDICAT IRRIGATION DROMOIS

Le Président de la Chambre d'Agriculture de
la Drôme

Jean-Pierre ROYANNEZ




Les enjeux :

- 4/5^è des surfaces irriguées dépendent du SID,
- Plusieurs milliers d'emplois salariés, directs et indirects, sont menacés,
- La viabilité de 2500 exploitations drômoises est remise en cause,
- 9000 clients particuliers et 126 collectivités locales sont également concernés.



FLAMBÉE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ : QUEL IMPACT POUR LE SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS ?



POURQUOI LE SID EST-IL AUSSI SENSIBLE AU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ ?

Le SID est considéré comme une entreprise électro-intensive. Il consomme environ 67 GWh par an pour ses 120 points de livraison, dont 115 stations de pompage, qui fonctionnent pour l'essentiel entre avril et octobre, période d'irrigation des cultures. Les stations de pompage et forages pompent l'eau brute dans les rivières (Isère, Bourne, Drôme) et le Rhône et l'envoient dans des réseaux sous pression pour irriguer les productions agricoles drômoises (céréales : blé dur, tournesol, maïs ; arboriculture : production d'abricots, pêches, noix etc., plantes à parfum, aromatiques et médicinales, maraîchage).

26.000 hectares sont irrigués par les réseaux du SID pour 2.500 agriculteurs environ.

Jusqu'en 2021, le coût de l'électricité représentait au maximum 30% de son chiffre d'affaires.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

Le SID, qui est une collectivité locale, achète son électricité au moyen d'un accord-cadre de 4 ans puis de marchés subséquents de 2 ans.

Les prix sont indexés sur l'ARENH.

Pour mémoire, l'Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique (ARENH) est un dispositif instauré en 2011 qui permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics. Le prix était de 42 €/MWh en 2021.

Si les besoins des fournisseurs excèdent ce volume ARENH, leurs demandes font l'objet d'un écrêtement selon les modalités prévues par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Par exemple les volumes demandés fin 2021 pour l'année 2022 s'établissaient à 160 TWh. Un écrêtement de 37,52% a donc été pratiqué. Cela signifie qu'une partie des volumes contractualisés par les fournisseurs doivent être achetés sur les marchés.

Pour les volumes nécessaires en 2022, le prix d'achat sur le marché début décembre 2021 était de 209 €/MWh en moyenne, en très forte hausse par rapport aux années précédentes, principalement du fait de la reprise post-covid et de l'indisponibilité de plusieurs réacteurs nucléaires.

Dans ce contexte, le Gouvernement a donc annoncé fin janvier 2022 qu'EDF allait livrer 20 TWh d'ARENH supplémentaires au prix de 46,20 €/MWh.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE SID EN 2022 ?

Pour le SID, cette mesure gouvernementale a permis de faire baisser le prix du MWh de 61,54 € à compter du mois de mai 2022. Malgré cela les tarifs sont restés 3 à 4 fois supérieurs à ceux des années précédentes.

Le fournisseur d'électricité du SID a par ailleurs consenti un rabais de 15 €/MWh soit, au vu de la consommation 2022, une remise globale de 930.000 €.

La facture du SID pour 2022 s'élèvera donc à environ 7,5 M d'€ au final, alors qu'à consommation équivalente, elle s'était élevée à 2,5 M d'€ en 2020.

Pour faire face à cette situation, le prix du m³ facturé à nos clients, qui était en moyenne de 8,5 centimes d'€/m³ a été rehaussé de 4 centimes d'€ dont 3 pour faire face au surcoût de l'électricité.

La facture du SID pour les exploitants agricoles a donc augmenté de l'ordre de 30% en moyenne en 2022.

QUE SE PASSE-T-IL CETTE FIN D'ANNÉE 2022 ?

Le prix de l'ARENH passera de 42 € à 49,50 €/MWh au 1er janvier 2023. Le volume global maximal affecté au dispositif restera à 100 TWh/an pour 2023, alors que la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat avait prévu qu'il pourrait être porté à 120 TWh.

Les fournisseurs alternatifs doivent déclarer les besoins de leurs acheteurs auprès du guichet ARENH avant la fin octobre.

Pour éviter de subir la hausse quasi-inévitable des tarifs de l'électricité qui se produira début décembre, le SID avait convenu avec son fournisseur de couvrir l'écrêtement par anticipation.

Or, malheureusement, les tarifs d'achat de ces quantités manquantes sont restés très élevés (cf. courbe orange qui montre l'évolution du tarif d'achat des quantités manquantes) :

Electricité



Avec un tarif actuel de 550 €/MWh, le surcoût engendré pour le SID est de l'ordre de 380 €/MWh pour 2023 !

Il faudrait donc majorer le prix du m³ d'eau de plus de 50 centimes d'€ pour couvrir une telle facture, soit un tarif d'au moins 62 centimes/m³. Le prix moyen de l'irrigation d'un hectare passerait alors pour l'agriculteur de 700 à 2.400 €.

POURQUOI LE SID APPELLE-T-IL LES POUVOIRS PUBLICS À L'AIDE ?

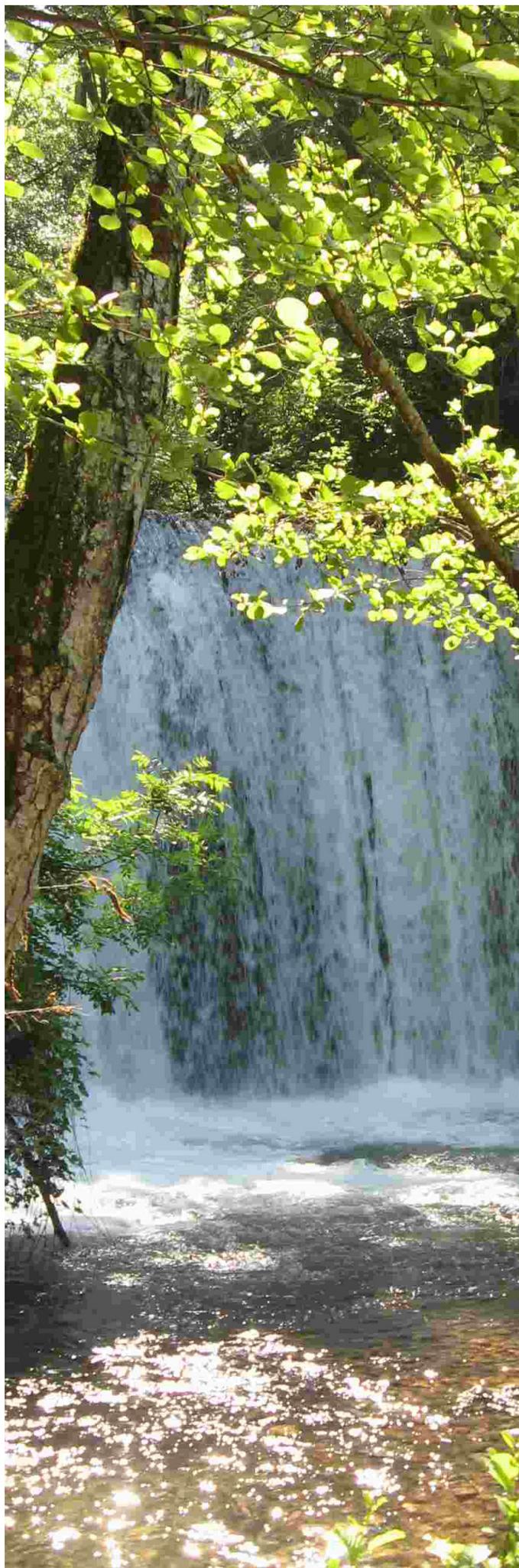
- D'abord parce qu'il ne bénéficie pas des aides réservées aux entreprises du fait qu'il est considéré comme une collectivité locale.
- Ensuite, parce qu'il ne bénéficie pas non plus des aides aux collectivités locales car c'est un syndicat intercommunal qui a été constitué exclusivement en vue de l'exploitation en régie d'un service public industriel et commercial, dans lequel l'administration du syndicat se confond avec celle de la régie.

Le SID n'est pas une collectivité « classique » au sens où il ne lève pas de fiscalité, ne perçoit pas de cotisations des communes membres et ne bénéficie pas de dotations de l'État. Ses ressources sont constituées de la vente d'eau brute aux agriculteurs pour l'essentiel et de manière plus limitée aux particuliers.

D'une manière générale, il est indispensable que les régies d'exploitation telle que celle du SID mais aussi les Associations Syndicales Autorisées (ASA) qui ont un statut d'établissement public, gérant des réseaux d'irrigation collectifs puissent élargir à un dispositif d'aide.

Il faut également souligner que si les ASA sont nombreuses en France, le statut du SID dans le domaine de l'irrigation est quasi-unique en France.

Enfin, parce que la répercussion intégrale de cette hausse du prix de l'électricité sur le prix de l'eau vendue aux agriculteurs ne sera pas soutenable et que les conséquences de cette situation seront catastrophiques pour l'agriculture, l'emploi et l'économie drômoises.



L'IRRIGATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'IRRIGATION DANS LA DRÔME

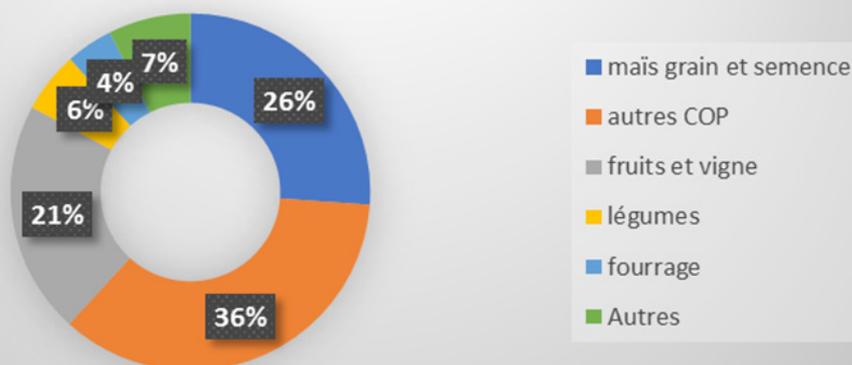
49.200 ha irrigués au moins une fois en 2020 (Recensement Général Agricole 2020).

Cela représente 30 % des surfaces irriguées de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 25 % de la Surface Agricole Utile (SAU) du département.

CULTURES IRRIGUÉES (RGA 2020)



Irrigation 2020 : part dans la surface totale irriguée



ORGANISATION DE L'IRRIGATION DANS LE DÉPARTEMENT

L'irrigation collective représente 80 % des volumes et l'irrigation individuelle représente 20 % des volumes.

Le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID), principale structure collective, permet d'irriguer plus de 25.000 ha irrigués, ce qui représente environ 63 % des volumes prélevés pour l'irrigation dans le département.

A noter une grande variabilité des volumes prélevés en agriculture : 115 millions de m³/an en moyenne mais cela varie de 54 millions de m³ (2021) à 145 millions de m³ (2020).

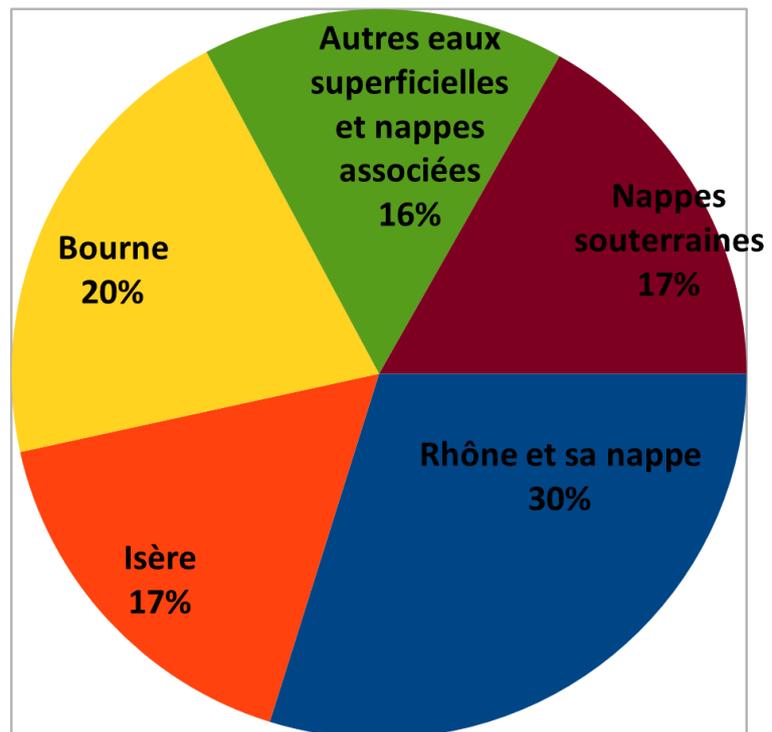
RESSOURCES EN EAU UTILISÉES POUR L'IRRIGATION

Le Rhône, l'Isère et la Bourne sont les principales ressources en eau utilisées.

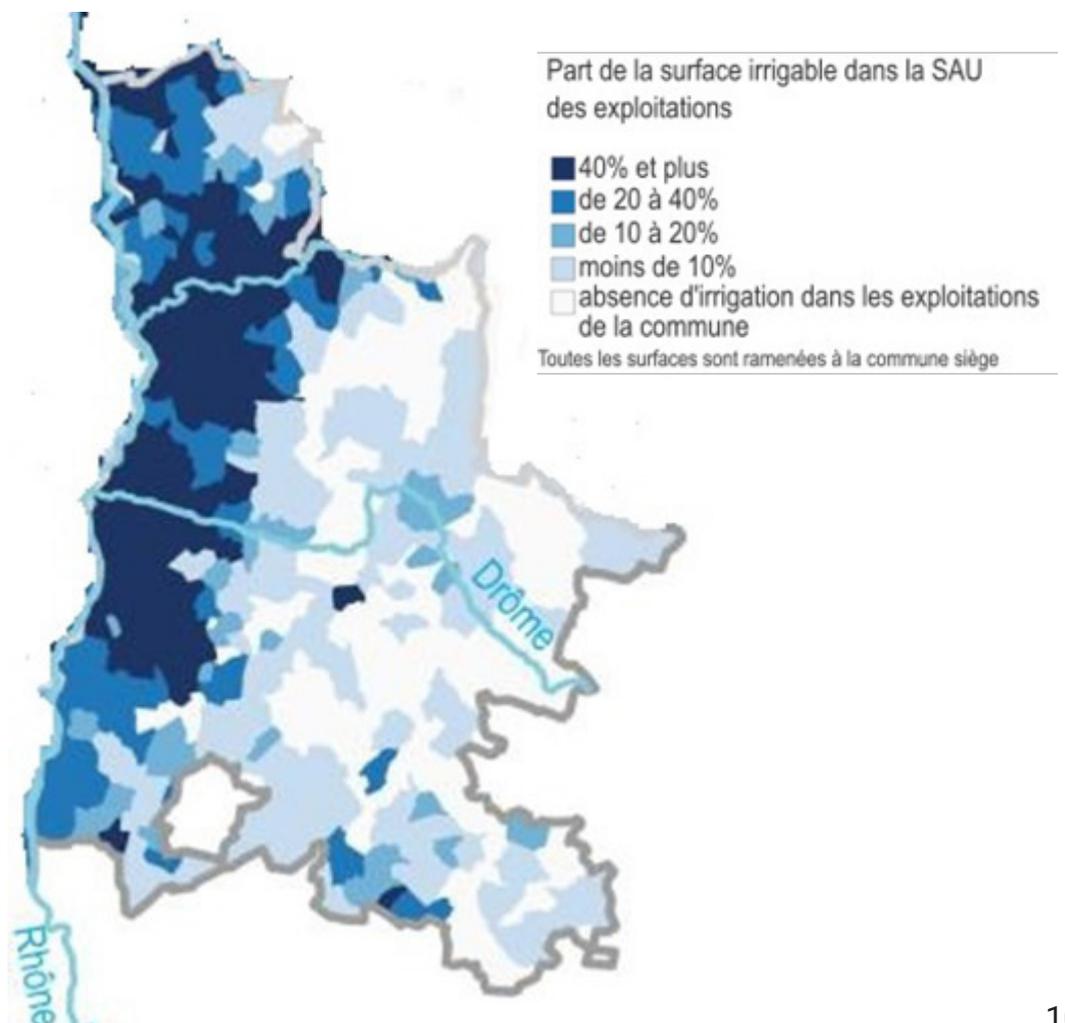
- Les 3/4 des prélèvements se font en eaux superficielles.
- 85 % des volumes prélevés se font dans des ressources qui ne sont pas en déficit quantitatif.
- Environ 15 % des prélèvements se font dans des ressources en déficit quantitatif.



VOLUME PRÉLEVÉ EN 2020 EN FONCTION DE L'ORIGINE DE L'EAU



LOCALISATION DE L'IRRIGATION : SURFACES IRRIGABLES (RGA 2020)



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

23, rue des Tilleuls,
26120 MONTÉLIER

Contact Presse
Sophie LASAUSSE
lasausse.sophie@siid.fr
07.87.25.74.84



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DRÔME

145, avenue Georges Brassens - CS 30418 | 26504 Bourg-lès-Valence cedex
04 75 82 40 00 | accueil@drome.chambagri.fr

Contact Presse
Adèle PARIOT
adele.pariot@drome.chambagri.fr
04.27.24.01.55 | 06.32.75.24.93

